

Syndicat CGT des Territoriaux de
Château-Thierry et de ses environs
Z-I rue de la plaine
BP 20287
Station d'Épuration Pierre Lemret
02400 Château-Thierry
Email : cgt.fpt02400@gmail.com
Blog :

LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC



Faisant suite au courrier de la CGT du 18 décembre 2017 sur les problématiques énumérés lors de notre rencontre avec des agents du SAAD, du portage de repas, des crèches, SMA et service petite enfance le président de la CARCT mr HAY et mr Bardoux directeur de cabinet nous ont proposés un rendez-vous le 22 janvier 2018 à 11h au 9 rue Vallée.

Lors de cette rencontre nous avons abordés :

1/ le problème de la suppression du paiement en heures supplémentaires du dimanche ou nous avons mis en avant, le fait que cela représentait une grosse perte de salaire pour les agents

Le président nous a répondu qu'il avait bien pris note de la demande et de l'inquiétude des agents à ce sujet et qu'il a demandé à ses services de travailler sur une proposition qui sera présenté et discuté avec les syndicats, **donc en attente de leurs propositions**

2/ Pour le problème de la prime de chaussure, celui-ci nous a dit qu'il avait appliqué les textes à savoir (peuvent toucher uniquement la prime les métiers qui dispose de chaussure spécifique et qui ne sont pas fourni par l'administration) mais ils vont regarder quand même pour trouver une solution pour élargir les bénéficiaires **donc en attente de leurs propositions**

3/ pour la prime d'IAT, Maintient de celle-ci avec le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP

4/ Concernant les 31 jours de congés, il précise qu'il est obligé d'appliqué la réglementation et qu'il a été rappelé à l'ordre par la cour régionale des comptes et que ces jours de congés supplémentaires ne sont plus légaux, et que cela fait perdre 4 jours de congés car la règle est 25 + 2 jours de fractionnement. **La CGT précise que la cour régionale des comptes ne fait qu'un état du temps de travail et que la collectivité n'est pas forcé de suivre. Cette problématique ciblée nationalement vise à tendre vers une suppression à terme des 35h. La collectivité reste sur sa position.**

5/A été abordés aussi les contrats dans les EHPAD qui ont été renouvelés que de 6 mois et sur la crainte des agents pour leurs droits à congés. Le président précise qu'il n'y aucune inquiétude à avoir que les agents auront comme auparavant leurs droits et qu'actuellement il travaillait avec le centre de gestion pour voir suivant les situations de chacun car la CARCT doit coller à la nouvelle règle qui s'impose pour elle au vu de sa population. Des propositions (titularisation, cédésation ou autre...) seront faites aux agents suivant tout un tas de critères pris en compte.

6/ Nous avons demandé aussi à ce que soit réalisé un état global sur les heures des agents des SAAD pour voir s'il y avait une possibilité d'augmenter la base horaire contrat qui est aujourd'hui de 17h. Celui-ci a pris note de la demande et reviendra vers nous.